



**Avis de la Ville de Montpellier  
sur un projet d'implantation d'antennes relais**

Opérateur :

Code site opérateur :

Adresse du site :

Parcelle :

Nouveau site / extension ?

Type d'implantation :

Une crèche ou un établissement scolaire (jusqu'au lycée) est-il  
situé à moins de 100 m du site d'implantation ?

Les antennes font-elles l'objet d'une intégration ou d'une  
dissimulation ?

Ce site est-il mutualisé avec d'autres opérateurs ?  
(si faisable)

**Avis de la ville de Montpellier :**

**Date :** **27/11/2023**

**Motivations de l'avis :**

*Ce projet fait suite à un autre projet mené par SFR sur un bâtiment à proximité, ayant fait l'objet d'une opposition de la part des riverains. Bien que l'opérateur respecte les engagements demandés par la Ville, celle-ci ne peut accepter ce projet au regard de l'avis défavorable des riverains.*

*Cet avis ne juge pas le respect ou non des règles d'urbanismes en vigueur. L'opérateur devra soumettre dans tous les cas son projet à la direction de l'urbanisme appliqué de la Ville, le cas échéant, par une déclaration préalable ou un permis de construire.*